

INFORMATIONS SUR LES LICENCES

POUR LA SAISON DU 1ER SEPTEMBRE 2025 AU 31 AOÛT 2026

Chers responsables des clubs,

Chers entraîneur·euse·s et administrateur·rice·s des clubs,

La nouvelle saison est en train de se préparer. Il faut désormais penser à renouveler vos licences. Vous pouvez à nouveau le faire en ligne via notre système des licences Fairgate.

Voici les points les plus importants pour les licences de la **saison 2025/2026** :

1. DURÉE DES LICENCES

La durée des licences de la saison 2025/2026 va du 1er septembre 2025 au 31 août 2026. Toutes les licences de la saison actuelle perdent leur validité le 31 août 2025. Une licence doit être obtenue pour chaque discipline sportive pratiquée en compétition. Il n'existe pas de licences gratuites.

2. OBLIGATION DE POSSÉDER UNE LICENCE VALABLE

Aucune licence n'est renouvelée automatiquement. A partir du 1er septembre 2025, les participant·e·s à des compétitions qui demandent une licence doivent disposer d'une nouvelle licence ; des contrôles seront effectués régulièrement et le règlement sera appliqué sévèrement. Autrement dit, l'athlète doit absolument être en possession d'une licence valable le jour de la compétition au plus tard. Les demandes de licence effectuées après la compétition ne sont pas valables !

3. LICENCES

Les demandes de licences pour la saison 2025/2026 peuvent être effectuées sur Fairgate à partir d'aujourd'hui.

- Les **instructions et l'aide-mémoire** se trouvent ici :

<https://www.swiss-aquatics.ch/fr/federation/membres/fairgate/>

Les clubs ou les athlètes qui ont des factures ouvertes vis-à-vis de la fédération qui sont au niveau des deuxièmes rappels ne peuvent recevoir leurs licences qu'une fois que les factures déjà rappelées ont été payées.

SUPPLIERS

PARTNERS



NOSER GROUP



CONDITIONS RELATIVES AUX LICENCES

En demandant une licence la personne garantit que l'athlète et/ou son/sa représentant·e légal·e a pris connaissance des conditions et les a acceptées. Vous trouvez les conditions dans Fairgate chez Documents -> Fédération & Associations

LICENCES TEMPORAIRES POUR LA NATATION

Celles-ci peuvent être demandées via le système de licences dans Fairgate. Il est important que le nom, le lieu et la date exacts de la manifestation en question soient mentionnés sous la personne correspondante. Vous trouvez une description exacte chez les instructions. La licence temporaire n'est valable que pour une seule compétition.

4. TRANSFERTS ET PÉRIODES DE TRANSFERT

Les transferts peuvent être effectués à Fairgate. Vous trouverez la procédure exacte dans les instructions

Swiss Aquatics ne libérera pas le transfert tant que nous n'aurons pas reçu une lettre de libre sortie de l'ancien club. Ça doit être envoyés au secrétariat général (par e-mail à l'adresse de la discipline sportive concernée ou par poste). La période de transfert ordinaire va du 1er septembre au 30 septembre ; la période de transfert extraordinaire va du 1er octobre au 31 août.

LA PÉRIODE DE TRANSFERT NATIONALE ET INTERNATIONALE DE WATERPOLO

La période de transfert ordinaire pour tous les championnats s'étend du 1er septembre au 31 août.

Il n'existe plus de période de transfert extraordinaire en water-polo.

La période de transfert international de la EA est chaque année du 1er juin au 30 septembre et du 1er au 30 janvier.

Ces athlètes sont attribué·e·s en tant que membres au nouveau club. Ainsi, le nouveau club n'a pas besoin de ressaisir les données des athlètes dans le système de licences, ce qui permet d'éviter les doublons.

L'ancien club archive et supprime le profil de l'athlète dans Fairgate, si celui-ci/celle-ci n'est plus membre ou n'exerce plus de fonction au sein du club.

5. TYPES DE LICENCES ET TARIFS

SWIMMING

Droit de départ Kids Ligue	CHF	25.-
Licence annuelle kids (année de naissance 2016 et plus jeunes)	CHF	50.-
Licence annuelle Age Groups + Youth (année de naissance 2015 - 2011)	CHF	100.-
Licence annuelle Juniors + Elite + Masters (année de naissance 2010 et plus âgés)	CHF	150.-
Licence temporaire (par manifestation)	CHF	40.-
Licence supplémentaire Masters	CHF	40.-
Taxe de transfert (excl. TVA)	CHF	100.-
Taxe de frais pour travaux spécifiques (excl. TVA)	CHF	50.-

Les licences annuelles de Swiss Aquatics Swimming sont valables pour toutes les compétitions de natation en Suisse (championnats suisses inclus) et à l'étranger.

Une **licence temporaire** est liée à une compétition, indépendamment du nombre de courses de l'athlète. Elle **ne donne pas** droit à la participation aux championnats suisses (exception Masters et Open Water).

Pour la participation aux compétitions de la Kids Ligue, un droit de départ de CHF 25.- doit être demandé en ligne dans le système des licences. Celui-ci est valable pour toutes les compétitions de qualifications ainsi que pour la finale (régionale) de la Kids Ligue. Si un enfant veut participer à d'autres compétitions durant la saison, il est nécessaire de générer une licence annuelle pour enfants de CHF 50.- en plus. Cela peut se faire soit via le système des licences à la page web, soit par e-mail à l'adresse du secrétariat (swimming@swiss-aquatics.ch). Dans les deux cas, le secrétariat doit être informé des noms des athlètes à licencier par courriel.

Après l'examen positif de la demande, le droit de départ pour la Kids Ligue sera converti en une licence annuelle enfants et facturée immédiatement. Les frais du droit de départ pour la Kids Ligue ne sont facturés qu'à la fin de la saison. Dans le cas d'une conversion du droit de départ pour la Kids Ligue en une licence annuelle enfants pendant la saison, seule la licence annuelle sera facturée.

ARTISTIC SWIMMING

Licence annuelle pour initiation moins de 10 ans (jeunesse 3 exclus)	CHF	50.-
Licence annuelle	CHF	150.-
Taxe de transfert (excl. TVA)	CHF	100.-
Enregistrement d'une communauté de start)selon 6.1.2)	CHF	100.-
Licence supplémentaire pour communauté de départ (par nageur·euse)	CHF	50.-
Taxe de frais pour travaux spécifiques (excl. TVA)	CHF	20.-

La licence annuelle Artistic Swimming est valable pour toutes les compétitions d'Artistic Swimming en Suisse (championnats suisses inclus) et à l'étranger. **La licence annuelle pour débutant·e·s** autorise tous les enfants qui n'ont pas plus de 10 ans à la fin de la saison à participer à toutes les compétitions d'Artistic Swimming en Suisse dans la catégorie U10/J4 (jeunesse 3 exclue).

DIVING

Licence annuelle Kids (<i>p.ex. Kids Cup</i>)	CHF	25.-
Licence annuelle Diving relève des cat. B, C et D (<i>15 ans et plus jeunes</i>)	CHF	100.-
Licence annuelle Diving Elite et cat. A (<i>dès 16 ans</i>)	CHF	150.-
Licence annuelle High Diving (<i>dès 15 ans, toutes catégories</i>)	CHF	50.-
Licence annuelle Diving Masters	CHF	50.-
Licence temporaire (<i>par compétition</i>)	CHF	40.-
Frais de transfert (<i>période de transfert ordinaire</i>)	CHF	100.-
Frais d'administration	CHF	20.-
Non-respect de l'obligation de licence	CHF	100.-

La licence annuelle Diving permet également de participer à des compétitions High Diving. La licence annuelle High Diving n'autorise, en revanche, que la participation à des compétitions High Diving.

WATERPOLO

Licence annuelle mini (année de naissance 2015 et plus jeunes)	CHF	50.-
Licence annuelle enfants (année de naissance 2014, 2013)	CHF	75.-
Licence annuelle jeunesse/juniors (année de naissance 2012 - 2009)	CHF	125.-
Licence annuelle adultes (année de naissance 2008 et plus vieux)	CHF	150.-
Taxes de transfert période de transfert ordinaire (excl. TVA)	CHF	100.-
Taxes de transfert international (excl. TVA)	CHF	100.-
Autorisation de tournoi	CHF	50.-
Taxe de frais pour travaux spécifiques	CHF	50.-
Frais administratifs pour sanctions	CHF	75.-

« PLAYER CARD » WATERPOLO

La « **Player Card** » est valable à partir de la date de la licence jusqu'à la fin de la saison. Elle est utilisée pour identifier le/la joueur·euse et est contrôlée par l'arbitre avant le match. La Player Card être générée directement par les clubs dans Fairgate pour tous les joueurs et joueuses licenciés. Vous **devez** télécharger dans le système une photo passeport et la copie du passeport (ou de la carte d'identité) valable de la personne pour laquelle vous demandez une licence. Les photos des joueurs et joueuses doivent être récentes et régulièrement actualisées.

Nous vous remercions de votre collaboration et vos demandes de licences au plus tard avant le premier départ de votre athlète (voir le règlement de concours de la branche sportive concernée).

Avec nos meilleures salutations

Fédération Suisse de Natation



Jonas Kissling
Secrétaire générale
Worblaufen, juillet 2025